

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**No de résolution
ou annotationProvince de Québec
MRC de la Haute-Côte-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer tenue le 15 novembre 2017 à l'endroit ordinaire des séances. Sont présent(e)s les conseillères et les conseillers suivant(e)s : mesdames Hélène Tremblay et Danielle Barrette ainsi que messieurs Robin Paradis, Roberto Emond, Lucien Savard et Hygan Tremblay sous la présidence du maire, monsieur Gontran Tremblay tous membres du Conseil et formant quorum. Est également présent le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Simon Thériault.

Le président, monsieur Gontran Tremblay ouvre la séance ordinaire à 19h00.

17-11-7044**ORDRE DU JOUR/ ACCEPTATION**

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que lu et tel que reproduit ci-après;

- Ouverture de la séance.
- 1.0 Acceptation de l'ordre du jour. (Rés.)
- 2.0 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2017/ Suivi. (Rés.)
- 3.0 Finances :
 - 3.1 État des revenus et dépenses au 31 octobre 2017. (Info)
 - 3.2 Acceptation des déboursés au 31 octobre 2017 et des comptes à payer au 15 novembre 2017. (Rés.)
- 4.0 Rapport des activités mensuelles du maire. (Info)
- 5.0 Gestion :
 - 5.1 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal. (Info)
 - 5.2 Services professionnels avocats/ Mensualité pour 2018. (Rés.)
 - 5.3 Offre de service/ Mise à jour des dossiers/ Rencontre avec le procureur suite à l'élection du 5 novembre 2017. (Rés.)
 - 5.4 Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018. (Rés.)
 - 5.5 Comptes de banque nos. 40131 et 45666/ Signataires autorisés. (Rés.)
 - 5.6 Gestion du personnel/ Agente de développement/ Fin d'emploi. (Rés.)
 - 5.7 Gestion du personnel/ Agent de développement/ Offre d'emploi/ Appel de candidatures et sélection. (Rés.)
- 6.0 Hygiène du milieu :
 - 6.1 Eau potable/ Mise aux normes/ Branchement du nouveau puits no. 5/ Mandat pour rédaction et transmission d'une demande d'autorisation en vertu de l'article 31.75 de la Loi sur la qualité de l'environnement. (Rés.)
 - 6.2 Eau potable/ Rapport sur la gestion de l'eau potable 2016. (Info)
- 7.0 Loisir et culture :



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

- 7.1 Contrat de surveillance et d'entretien du Chalet des sports et de la patinoire/ Entente gré à gré/ Responsabilités et obligations du responsable. (Rés.)
- 7.2 Projet prêt-à-camper site du belvédère/ Demande d'aide financière/ Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT)/ Signataire autorisé. (Rés.)
- 7.3 Procès-verbal du comité de gestion du camping. (Rés.)
- 7.4 Procès-verbal du comité organisateur du Sentier de Noël. (Rés.)
- 7.5 Halloween/ Rapport. (Info)
- 8.0 Demandes d'appuis, financières et/ou de partenariat :
 - 8.1 Demande d'appui/ Tourisme Côte-Nord/ Électrification de la route des Baleines. (Rés.)
 - 8.2 Demande de modification/ Municipalité de Tadoussac/ Règlement municipal harmonisé HCN-1002 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre. (Rés.)
 - 8.3 Demande d'appui/ Municipalité alliée contre la violence conjugale. (Rés.)
 - 8.4 Offre de visibilité/ Journal Haute-Côte-Nord/ Vœux des fêtes. (Rés.)
 - 8.5 Offre de visibilité/ CHME-FM/ Vœux des fêtes. (Rés.)
 - 8.6 Offre de visibilité/ TVR7/ Vœux des fêtes. (Rés.)
- 9.0 Correspondance.
- 10.0 Affaires nouvelles :
 - 10.1 Nomination d'un maire suppléant. (Rés.)
 - 10.2 Demande de gratuité/ La Guignolée/ Salle communautaire de l'Accueil. (Rés.)
Demande d'appui/ Comité ZIP de l'Estuaire/ Accompagnement des communautés riveraines face au processus des changements climatiques. (Rés.)
 - 10.3 Camping/ Travaux imprévus. (Rés.)
- 11.0 Période de questions.
- 12.0 Fermeture.

QUE l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de ladite séance.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-11-7045

PROCÈS-VERBAL/ ACCEPTATION ET SUIVI

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2017;

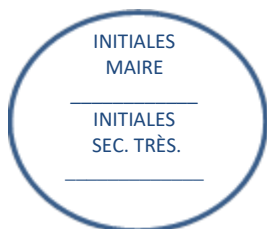
CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pu poser toutes leurs questions et obtenu toutes les réponses en lien avec ledit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent que ledit procès-verbal reflète fidèlement les décisions prises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par XXXX et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2017 soit accepté tel que transmis.

ADOPTÉ.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

Gontran TREMBLAY, maire

Info

FINANCES/ ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2017

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir préalablement reçu copie et pris connaissance de l'état des revenus et dépenses au 31 octobre 2017.

17-11-7046

FINANCES/ ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS AU 31 OCTOBRE 2017 ET DES COMPTES À PAYER AU 15 NOVEMBRE 2017/ ACCEPTATION

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal accepte la liste des comptes à payer en date du 15 novembre 2017 et qui totalise un montant de 15 493.61\$;

QUE le conseil municipal accepte aussi la liste sélective des déboursés en date du 31 octobre 2017 qui totalise un montant de 52 659.15\$. Le conseil municipal reconnaît en avoir reçu copie préalablement à la présente séance, en avoir pris connaissance, avoir posé toutes les questions et obtenu toutes les réponses relatives à ces déboursés.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

RAPPORT DES ACTIVITÉS MENSUELLES DU MAIRE

Octobre 2017 :

- 15 : Caucus
- 16 : Séance ordinaire
- 23 : Rencontre Comité ZIP de l'estuaire / Marie-Karine Maltais
- 25 : Rencontre MRC Haute-Côte-Nord tourisme / Audrey Fontaine
- 26 : Rencontre Comité ZIP de l'estuaire et Club Quad Haute-Côte-Nord

Novembre 2017 :

- 2 : Rencontre régie intermunicipale matières résiduelles Manicouagan à Forestville
- 13 : Caucus
- 15 : Séance ordinaire

Info

GESTION/ DECLARATION DES INTERETS PECUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article 360.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier ou secrétaire-trésorier doit, au plus tard le 15 février de chaque année, transmettre le relevé identifiant les membres du conseil qui ont déposé, ou non, une déclaration d'intérêts pécuniaires au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Les élus ayant déposé leur déclaration lors de la présente séance sont :

- Madame Danielle Barrette



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

- Madame Hélène Tremblay
- Monsieur Robin Paradis
- Monsieur Lucien Savard
- Monsieur Gontran Tremblay
- Monsieur Hygan Tremblay

17-11-7047

GESTION/ SERVICES PROFESSIONNELS AVOCATS/ MENSUALITE POUR 2018

CONSIDÉRANT QUE Les Avocats Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C. ont déposé une offre de services professionnels le 9 novembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge opportun de renouveler cette entente au prix demandé soit 204.00\$ par mois avant taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Émond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'offre de services professionnels du 9 novembre 2017 au montant de 204.00\$ par mois taxes en sus soit acceptée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-11-7048

GESTION/ OFFRE DE SERVICE/ MISE A JOUR DES DOSSIERS/ RENCONTRE AVEC LE PROCUREUR SUITE A L'ELECTION DU 5 NOVEMBRE 2017

CONSIDÉRANT QUE M^e Gaston Saucier offre aux membres du Conseil nouvellement élu la possibilité d'organiser une rencontre pour leur expliquer sommairement le rôle de chacun (maire, directeur général et secrétaire-trésorier, conseillers et employés municipaux) ;

CONSIDÉRANT QUE le temps consacré à cette rencontre fait partie de la mensualité à l'exception des frais de déplacement et autres déboursés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal demande au directeur général d'informer M^e Gaston Saucier que son offre de rencontre est acceptée.

QUE les frais de déplacement et autres déboursés seront assumés par la Municipalité.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-11-7049

GESTION/ CALENDRIER DES SEANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2018

CONSIDÉRANT QU'un avis daté du 15 novembre 2017 présentant le calendrier des séances ordinaires 2018 a été déposé au Conseil;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le Conseil approuve ledit calendrier intitulé « Avis public-calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année civile 2018 » daté du 15 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle Barrette et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le calendrier des séances ordinaires 2018 soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-11-7050

GESTION/ COMPTES DE BANQUE NOS. 40131 ET 45666/ SIGNATAIRES AUTORISÉS

CONSIDÉRANT QUE des élections ont eu lieu le 5 novembre 2017 et qu'un des signataires ne siège plus au conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de nommer un autre signataire sur les comptes de la Municipalité afin de poursuivre ses activités.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robin Paradis et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les signataires autorisés aux folios 40131 et 45666 soient :

- Messieurs Gontran Tremblay ou Hygan Tremblay
- Monsieur Simon Thériault

QUE cette procédure soit effective à partir de la présente ;

QUE tous les chèques devront avoir au moins deux signataires.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-11-7051

GESTION/ GESTION DU PERSONNEL/ AGENTE DE DEVELOPPEMENT/ FIN D'EMPLOI

CONSIDÉRANT QUE Mme Cathy Thibeault est à l'emploi de la Municipalité depuis le 14 avril 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE suite à une rencontre tenue entre les représentants de la Municipalité et Mme Thibeault, il a été convenu qu'il serait dans l'intérêt des parties que Mme Thibeault cesse d'occuper ses fonctions d'agente de développement de la Municipalité et qu'à cette fin, son lien d'emploi avec la Municipalité cesse à compter du 31 décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE la cessation du lien d'emploi de Mme Thibeault avec la Municipalité l'est moyennant les modalités d'une convention ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Thibeault consent spécifiquement à ce que la Municipalité mette définitivement fin à son lien d'emploi.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE Mme Thibeault a eu le temps nécessaire afin de prendre connaissance de la convention et de demander toute information qu'elle juge pertinente auprès d'un conseiller juridique.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Émond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QU'un terme soit mis à l'emploi de Mme Thibeault, agente de développement, à compter du 31 décembre 2017 et que toutes les indemnités et prestations exigibles par la loi lui soient versées.

QUE le directeur général et le maire soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, la convention de fin d'emploi présenté au conseil municipal.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-11-7052

GESTION/ GESTION DU PERSONNEL/ AGENT DE DEVELOPPEMENT/ OFFRE D'EMPLOI/ APPEL DE CANDIDATURES ET SELECTION

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution no. 17-11-7051 mettant terme à l'emploi de l'agente de développement ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Haute-Côte-Nord par l'intermédiaire de la Politique de soutien aux projets structurants Volet – agents de développement municipaux verse un montant de 30 000\$ à la Municipalité pour embaucher un agent de développement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite se doter d'un agent de développement afin que ce dernier puisse veiller à l'avancement des différents dossiers économiques, communautaire, touristique de Portneuf-sur-Mer ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de débiter les démarches afin de combler le poste d'agent de développement dans les meilleurs délais, question de permettre à cette nouvelle ressource de bénéficier d'une période de transfert de connaissances avant le départ de l'actuelle agente de développement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QU'une offre d'emploi pour le poste d'agent de développement soit publiée sur le site web de la Municipalité et d'Emploi Québec, à TVR7, dans le Journal Haute-Côte-Nord et dans les milieux économiques du secteur de la Haute-Côte-Nord ;

QUE la date limite pour déposer une candidature soit le 1er décembre 2017 ;

QUE la date d'entrée en fonction du ou de la candidat(e) retenu(e) soit fixée au 18 décembre 2017 dans la mesure du possible ;

QUE le montant de 30 000\$ versé par l'intermédiaire de la Politique de soutien aux projets structurant serve à rémunérer ce poste en partie ;

QUE le taux horaire pour ce poste soit celui prévu au budget d'opération 2017 ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

17-11-7053

QUE deux (2) membres du Conseil à être nommés ultérieurement et le directeur général soient mandatés afin d'assurer le processus de sélection, rencontrer les candidats intéressés en entrevue et soumettre une recommandation claire au conseil municipal sur le choix du meilleur candidat.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

HYGIÈNE DU MILIEU/ EAU POTABLE/ MISE AUX NORMES/ BRANCHEMENT DU NOUVEAU PUIS NO. 5/ MANDAT POUR REDACTION ET TRANSMISSION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION EN VERTU DE L'ARTICLE 31.75 DE LA LOI SUR LA QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE dans le processus de mise aux normes de l'eau potable, des travaux de reconstruction des puits d'alimentation en eau souterraine ont été décrétés par la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la construction du nouveau puits PP-5 s'achève et qu'une demande d'autorisation doit être déposée auprès du MDDELCC afin de pouvoir prélever l'eau de ce puits en vertu de l'article 31.75 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)* ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de présenter cette demande afin d'être en mesure de prélever rapidement l'eau du puits PP-5;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a déjà adopté la résolution no. 17-09-7009 octroyant un mandat à Groupe-conseil TDA pour, notamment, présenter cette demande d'autorisation au MDDELCC et au MERN.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle Barrette et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité autorise le Groupe-conseil TDA afin qu'il rédige et dépose, pour et au nom de la Municipalité, une demande d'autorisation auprès du MDDELCC afin de pouvoir prélever de l'eau du nouveau puits PP-5 et ce, en vertu de l'article 31.75 de la LQE.

QUE la Municipalité se prévale du Programme d'aide aux municipalités dévitalisées pour que le MDDELCC assume les frais reliés à cette demande.

QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité desdits travaux avec l'autorisation accordée en lien avec l'article 31.75 de la LQE;

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

Info

17-11-7054

HYGIÈNE DU MILIEU/ EAU POTABLE/ RAPPORT SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2016

Les membres du conseil municipal prennent connaissance du rapport sur la gestion de l'eau potable en 2016, rapport déposé par le directeur général préalablement.

LOISIRS ET CULTURE/ CONTRAT DE SURVEILLANCE ET D'ENTRETIEN DU CHALET DES SPORTS ET DE LA PATINOIRE/ ENTENTE GRE A GRE/ RESPONSABILITES ET OBLIGATIONS DU RESPONSABLE

CONSIDÉRANT QU'une municipalité peut octroyer un contrat de gré à gré si la valeur de ce contrat se chiffre à moins de 25 000\$;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gérard St-Gelais a proposé à la Municipalité de reprendre ledit contrat pour un montant de 700\$ par semaine pour les deux prochaines saisons soient 2017-2018, 2018-2019 avec une année d'option pour 2019-2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge cette offre raisonnable compte tenu qu'elle ne comprend aucune hausse par rapport à la dernière année du contrat précédent et qu'il est satisfait du travail accompli par le contractuel.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robin Paradis et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité octroie le contrat de surveillance et d'entretien de la patinoire et du Chalet des sports à monsieur Gérard St-Gelais à raison de 700\$ par semaine pour les saisons 2017-2018, 2018-2019 avec une année d'option pour 2019-2020 ;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat à intervenir entre monsieur Gérard St-Gelais et la Municipalité.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-11-7055

LOISIRS ET CULTURE/ PROJET PRÊT-A-CAMPER SITE DU BELVEDERE/ DEMANDE D'AIDE FINANCIERE/ ENTENTE DE PARTENARIAT REGIONAL EN TOURISME (EPRT)/ SIGNATAIRE AUTORISE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a repris la gestion du camping de Portneuf-sur-Mer en juin 2016 et qu'elle a comme objectif de le développer davantage afin d'offrir une offre touristique intéressante ;

CONSIDÉRANT QU'un site magnifique existe à l'embouchure de la rivière Portneuf, en surplomb du fleuve St-Laurent et qu'il est propriété de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'installations de prêt-à-camper d'une valeur totale de 120 000\$ sur ce site a été développé dans les derniers mois en lien avec le plan d'action touristique de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Côte-Nord par l'intermédiaire de l'Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT) permet le dépôt de projet d'hébergement



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

de ce genre et que la participation maximale de cette enveloppe se chiffre à 100 000\$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robin Paradis et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le directeur général soit autorisé à signer et déposer tout document ayant lien avec une demande d'aide financière au montant de 100 000\$ dans l'enveloppe de l'EPRT afin de présenter le projet de prêt-à-camper élaboré pour le site de l'actuel belvédère.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-11-7056

LOISIRS ET CULTURE/ PROCES-VERBAL DU COMITE DE GESTION DU CAMPING

Il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le procès-verbal et toutes les recommandations du comité de gestion du camping datés du 17 octobre 2017 soient adoptés.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-11-7057

LOISIRS ET CULTURE/ PROCES-VERBAL DU COMITE ORGANISATEUR DU SENTIER DE NOËL

Il est proposé par madame Danielle Barrette et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le procès-verbal et toutes les recommandations du comité organisateur du Sentier de Noël datés du 16 octobre 2017 soient adoptés.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

LOISIRS ET CULTURE/ HALLOWEEN/ RAPPORT

Suite aux activités tenues le 31 octobre dernier dans le cadre de l'halloween 2017, un rapport d'activités est déposé aux membres du Conseil.

17-11-7058

DEMANDE D'APPUI/ TOURISME COTE-NORD/ ÉLECTRIFICATION DE LA ROUTE DES BALEINES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté la résolution 17-05-6938 abordant les différentes pistes de solution pour financer l'installation d'une borne de recharge électrique ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Côte-Nord souhaite électrifier son réseau de la route des baleines en soumettant son projet auprès du Fond d'aide au rayonnement des régions (FARR) ;

CONSIDÉRANT QUE Portneuf-sur-Mer figure parmi les municipalités ciblées pour installer une des bornes 240 volts au réseau de la route des baleines pour un coût de 1 600\$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge que ce montant est très minime pour obtenir un service de recharge pour les voitures électriques et qu'il souhaite s'allier un partenaire de l'ordre de Tourisme Côte-Nord pour ce projet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Lucien Savard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer appuie le projet d'électrification de la route des baleines déposé au FARR par Tourisme Côte-Nord.

QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer s'engage à mettre la mise de fond nécessaire s'élevant à environ 1 600\$ (sujet à changement en fonction du coût d'installation de la borne qui peut varier d'un endroit à l'autre en fonction des travaux à effectuer) pour obtenir une borne de recharge électrique sur son territoire.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-11-7059

DEMANDE DE MODIFICATION/ MUNICIPALITE DE TADOUSSAC/ REGLEMENT MUNICIPAL HARMONISE HCN-1002 RELATIF A LA SECURITE, LA PAIX ET L'ORDRE

Il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la demande de modification à apporter au règlement municipal harmonisé HCN-1002 faite par Tadoussac soit accepté par le conseil municipal de Portneuf-sur-Mer.

QU'une précision soit apportée à la définition de terres publiques du domaine de l'état afin que celles-ci soient dans le périmètre urbanisé de chaque municipalité.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-11-7060

DEMANDE D'APPUI/ MUNICIPALITE ALLIEE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

CONSIDÉRANT QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1) ;

CONSIDÉRANT QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;

CONSIDÉRANT QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité ;

CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;

CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle Barrette et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer soit proclamée municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-11-7061

OFFRE DE VISIBILITE/ JOURNAL HAUTE-COTE-NORD/ VŒUX DES FETES

Il est proposé par monsieur Robin Paradis et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'offre de visibilité de 1/8 de page au coût de 132\$ pour la première fête et de 70\$ pour la seconde fête du Journal Haute-Côte-Nord pour les vœux des fêtes soit accepté.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-11-7062

OFFRE DE VISIBILITE/ CHME-FM/ VŒUX DES FETES

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'offre de visibilité de CHME-FM pour les vœux des fêtes soit refusé.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

17-11-7063

OFFRE DE VISIBILITE/ TVR7/ VŒUX DES FETES

Il est proposé par monsieur Lucien Savard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'offre de visibilité gratuite d'une vidéo de TVR7 pour les vœux des fêtes soit acceptée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

CORRESPONDANCE

À la demande du président, l'annexe de correspondance remise au Conseil est lue par le directeur général et secrétaire-trésorier.

17-11-7064

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLEANT

Il est proposé par monsieur Robin Paradis et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE madame Hélène Tremblay soit nommée à titre de maire suppléant pour une période de six (6) mois;

QUE l'assermentation de madame Hélène Tremblay soit faite dès la présente séance.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-11-7065

DEMANDE DE GRATUITÉ/ LA GUIGNOLÉE/ SALLE COMMUNAUTAIRE DE L'ACCUEIL

Il est proposé par monsieur Lucien Savard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la salle communautaire de l'Accueil soit offerte gratuitement à titre de commandite aux organisateurs de la Guignolée à raison d'une journée par année jusqu'en 2022.

QUE les tables et les chaises soient disposées par le personnel de la municipalité.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-11-7066

DEMANDE D'APPUI/ COMITE ZIP DE L'ESTUAIRE/ ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNAUTÉS RIVERAINES FACE AU PROCESSUS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

17-11-7067

QUE le conseil municipal de Portneuf-sur-Mer appuie le Comité ZIP de la Rive Nord de l'Estuaire dans son projet Accompagnement des communautés riveraines face au processus des changements climatiques déposé au FARR, par une participation en biens et services d'une valeur monétaire équivalente à 4 500\$ établie spécifiquement de la façon suivante :

- prêt de machinerie pour la réalisation de technique douce;
- soutien en ressources humaines lors de ces travaux;
- échange d'idée et d'information durant le projet;
- prêt de local et d'équipement, au besoin.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

CAMPING/ TRAVAUX IMPRÉVUS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution no. 17-09-7016 décrétant des travaux au camping de Portneuf-sur-Mer et la résolution no. 17-09-7017 octroyant le contrat de travaux d'aqueduc, de traitement des eaux sanitaires et d'électricité à Location Excavation R.S.M.F. Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportés aux plans pour construction pour des travaux imprévus, modifications concernant principalement l'ajout de remblai sur le terrain ;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation faite par Location Excavation R.S.M.F. Inc. pour les travaux imprévus de remblaiement se chiffre à 20 000\$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de procéder à ces travaux imprévus afin de rendre le camping praticable pour la saison 2018.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'entreprise Location Excavation R.S.M.F. Inc. soit autorisée à effectuer les travaux de remblaiement imprévus sur le camping pour un total de 20 000\$;

QUE les sommes à déboursier pour ces travaux imprévus proviennent du surplus accumulé de la Municipalité.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La période de questions a débuté à 19h44 pour se terminer à 20h00.

Sujets :

- Une contribuable pose des questions respectivement sur le projet de prêt-à-camper, l'emplacement de la future borne de recharge électrique et le dossier de l'agent de développement.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

17-11-7068

- Un autre contribuable souhaiterait que le bureau d'accueil touristique soit mieux identifié pour les touristes.
- Une autre contribuable s'informe sur les travaux en cours sur une propriété située à l'entrée ouest du village.

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 20 H 01, il est proposé par madame Danielle Barrette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit et est fermée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY
Maire

Gontran Tremblay
Maire

Simon Thériault
Directeur général et
secrétaire-trésorier



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

--



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation